

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2024

37 membres en exercice

17 présents - 8 pouvoirs – 25 votants

Convocation adressée et publiée le 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 10 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaient présents :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Maire de Jouy-en-Josas (78) (a quitté la séance après la délibération 2024-80) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines – Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) – Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) (a quitté la séance après la délibération 2024-80) – Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) – Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) (a quitté la séance après la délibération 2024-80) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) – Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78).

Absents, excusés :

Marie-Josée BEULANDE Maire d'Eaubonne (95) – Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) – Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) – Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) – Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) – Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) – Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2024-69 portant sur le marché de services (accord-cadre à bons de commande), comportant trois lots, et relatif à l'organisation matérielle des concours et examens professionnels mis en œuvre par le CIG, entre le 01/01/2025 et le 31/12/2028 – Autorisation donnée au président de signer et notifier les trois lots du marché

Le président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 20 décembre 2024

Conseil d'administration du 17 décembre 2024



Délibération 2024 – 69

Objet

Marché de services (accord-cadre à bons de commande), comportant trois lots, et relatif à l'organisation matérielle des concours et examens professionnels mis en œuvre par le CIG, entre le 01/01/2025 et le 31/12/2028 – Autorisation donnée au président de signer et notifier les trois lots du marché

Le CIG a notifié, les 29 et 30 avril 2021, à deux prestataires distincts (société CENTREX d'une part, et société EXATECH d'autre part), les quatre lots d'un accord-cadre à bons de commande portant sur l'organisation matérielle des concours et examens professionnels du 01/07/2021 au 31/12/2024.

Ces quatre lots étaient les suivants :

- Lot n° 1 : organisation matérielle des épreuves écrites réunissant jusqu'à 2 000 candidats ;
- Lot n° 2 : organisation matérielle des épreuves écrites réunissant de 2 001 à 4 000 candidats ;
- Lot n° 3 : organisation matérielle des épreuves écrites réunissant plus de 4 000 candidats ;
- Lot n° 4 : organisation matérielle des épreuves orales, quel que soit le nombre de candidats.

Ce marché arrive à expiration, et une nouvelle consultation a été lancée courant juillet 2024, pour que le CIG puisse continuer à remplir sa mission après ce terme.

Le cahier des charges a été repensé, notamment en raison de la diminution du nombre d'opérateurs susceptibles de répondre à la spécificité de nos besoins, suite à une dernière fusion absorption ayant eu lieu récemment.

Et l'expérience acquise par le CIG a permis de réduire le nombre de lots, de quatre à trois.

Les marchés à passer pour les quatre années 2025 à 2028 sont donc les suivants :

- Lot n° 1 : organisation des épreuves écrites réunissant de 1 à 1500 candidats (ce lot a pour maximum quarante-cinq commandes sur 4 ans) ;
- Lot n° 2 : organisation des épreuves écrites 1501 candidats et plus (ce lot a pour maximum quinze commandes sur 4 ans) ;
- Lot n° 3 : organisation des épreuves orales (ce lot a pour maximum trente-six commandes sur 4 ans).

Comme il était prévisible, seule la société EXATECH a soumissionné ; elle l'a fait pour les trois lots.

Les offres remises ont été présentées avec leur analyse à la Commission d'appel d'offres du 10/10/2024. Celle-ci a demandé d'entamer des négociations avec EXATECH sur quatre points :

- Demande de remise tarifaire sur chacun des lots ;
- Demande de confirmation de la présence le jour du concours ou de l'examen professionnel de l'équipe d'EXATECH, quel que soit le site retenu ;
- Demande de précision sur l'amplitude horaire maximale des différents sites ;
- Demande de confirmation que, sur le plan de l'hébergement, il sera appliqué un coût moyen, quel que soit l'hôtel retenu.

Le soumissionnaire a répondu favorablement à la majorité des demandes du CIG et l'analyse des offres définitives a été soumise à la Commission d'appel d'offres du 17/12/2024 pour attribution.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la Commande publique,
- Vu les procès-verbaux de la Commission d'appel d'offres, en dates des 10/10/2024 et 17/12/2024,
- Considérant que les offres répondent aux besoins spécifiques du CIG, en tant qu'organisateur de concours et d'examens professionnels de la fonction publique territoriale,

- Vu l'exposé du président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

- Autorise le président à signer et notifier les 3 lots de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, relatif à l'organisation matérielle des concours et examens professionnels pour la période courant du 01/01/2025 au 31/12/2028, à la société EXATECH, sise 18 rue des Gardes, 91370 VERRIERES-LE-BUISSON. ;
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget pour chacun des exercices correspondants.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

Marché (accord-cadre à bons de commande) de services :

**Organisation matérielle des concours et examens professionnels
mis en œuvre par le CIG de la Grande couronne entre le 01/01/2025
et le 31/12/2028**

Marché n° 2024-26, comprenant trois lots distincts
(Marché soumis au CCAG – FCS, approuvé par arrêté en date du 30/03/2021)

-○○○-

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES,
REUNIE LE 10/10/2024 – ATTRIBUTION DES TROIS LOTS DU
MARCHE**

Procédure adaptée ouverte, en raison de la nature des prestations demandées (Annexe 3 du code de la commande publique, constituée de l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques, publié au JORF du 31/03/2019)

PV de CAO – Attribution des 3 lots du marché – 10/10/2024

Réunion en date du 10/10/2024 à 8 heures 30

Convocations en date du 02/10/2024, envoyées à leurs destinataires le 04/10/2024

Objet du marché :

L'article 1-1 du Cahier des clauses particulières précise le contenu potentiel des prestations contractuelles dans les termes suivants :

« Cette organisation matérielle comprend tout ou partie seulement des prestations suivantes :

- La location et l'aménagement des salles pour les candidats ou pour les jurys, tenant compte des mesures de distanciation existantes au moment de la réalisation de la prestation (tables, chaises, signalétique, sonorisation, cloisons phoniques ou paravents pour les épreuves orales ...),
- Une ou deux salle(s) d'attente et une ou deux salle(s) de préparation, distinctes de la salle ou des salles où sont installés les jurys pour les épreuves orales,
- Un espace sécurisé pour entreposer les sujets de concours et d'examens professionnels,
- La location de matériel informatique avec protection appropriée si nécessaire,
- La location de salle équipée pour l'audition en visioconférence de candidats lors d'épreuves orales,
- Un local secrétariat proche des salles, comprenant au minimum une table, une chaise, un porte manteau, une poubelle,
- La mise à disposition d'un accès internet (connexion filaire ou WIFI) dans le secrétariat,
- La mise à disposition d'un accès imprimante et copieur dans le secrétariat,
- La mise à disposition de surveillants et de responsables de groupe ou de salle,
- La restauration des personnels, des surveillants et des jurys,
- Une signalétique appropriée à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment,
- Le cas échéant, l'hébergement dans un hôtel (catégorie 3 étoiles si possible) avoisinant* le lieu du concours, le repas du soir et le petit déjeuner le lendemain matin, pour les personnels et les jurys. Le CIG peut également, dans la commande, demander au titulaire la mise en place d'une navette pour organiser le transport des jurys et de l'administration entre l'hôtel et le lieu du concours ou de l'examen professionnel, susceptible de permettre aux personnes hébergées d'être présentes sur les lieux de concours ou examens professionnels dès 7 heures 15.

*Par avoisinant, il est entendu les meilleures conditions d'accessibilité en termes soit de distance, soit de durée de trajet.

En outre, il ne peut être exclu qu'une prestation particulière, non prévue dans l'énumération de celles qui sont données ci-dessus (mais nécessaire à l'organisation de tel concours ou examen professionnel) soit intégrée dans une commande au cours du marché ; dans un tel cas, exceptionnel, le CIG demande un devis détaillé au titulaire du marché ; celui-ci peut faire l'objet d'une négociation à la demande du CIG. »

Signé électroniquement
Par Daniel LEVEL

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Allotissement du marché :

Lot n° 1 : organisation matérielle des épreuves écrites réunissant jusqu'à 1 500 candidats.
Il est fixé pour ce lot, un maximum de 45 commandes potentielles sur sa durée maximale de quatre années.

Lot n° 2 : organisation matérielle des épreuves écrites réunissant plus de 1 500 candidats (soit à partir de 1 501 candidats).
Il est fixé pour ce lot, un maximum de 15 commandes potentielles sur sa durée maximale de quatre années.

Lot n° 3 : organisation matérielle des épreuves orales, quel que soit le nombre des candidats.
Il est fixé pour ce lot, un maximum de 36 commandes potentielles sur sa durée maximale de quatre années.

Durée du marché :

Du 01/01/2025 au 31/12/2028 (Article 3 de chaque acte d'engagement – Lots 1, 2 et 3)

Procédure utilisée :

Procédure adaptée ouverte, en raison de la nature des prestations demandées, et quel que soit leur montant estimé (Annexe 3 du code de la commande publique, constituée de l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques, publié au JORF du 31/03/2019)

Les dates de procédure :

- Date de saisie de l'avis de publicité sur la plateforme (pour envoi aux supports réglementaires) : 23/07/2024
- Publication de l'avis par le BOAMP : 25/07/2024 ; publication de l'avis par le JOUE : 25/07/2024
- Date limite de remise des offres : 16/09/2024

Il n'a été adressé aucune question au CIG pendant la durée de la consultation. 53 retraits du dossier ont été opérés.

Un seul opérateur a soumissionné ; il l'a fait pour chacun des trois lots. Il s'agit de la société EXATECH SA, sise 18, rue des Gardes – 91 370 VERRIERES-LE-BUISSON.

Cette société a fourni un dossier de candidature complet, et recevable (Annexe 1).

Elle a acquis en 2023, la société CENTREX, qui était précédemment titulaire de plusieurs lots.

Ses trois offres répondent globalement au besoin défini dans le dossier de consultation des entreprises. Toutefois, des points seraient à préciser.

Rappel des critères d'analyse des offres (article 9 du règlement de la consultation) :

Les offres doivent être conformes aux prescriptions du DCE.

Sur la base des critères ci-dessous énoncés et en fonction de la pondération respective qui leur a été attribuée, le marché est attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse.

| Critères d'attribution | Coefficient |
|--|-------------|
| 1. Valeur technique des prestations, appréciée sur la base du mémoire technique remis par le candidat, à l'appui de son offre | 65 % |
| 1.1. <u>Moyens humains, matériels et techniques, proposés par le candidat, intégrant la description de la démarche de développement durable mise en œuvre.</u> (Un correspondant chargé de suivre l'opération depuis la commande jusqu'à la fin de l'exécution de la commande) | 30% |
| 1.2. <u>Localisation</u> : en Ile-de-France. Bâtiments accessibles pour le CIG par route, selon différentes voies d'accès. | 10 % |
| 1.3. <u>Facilité d'accès aux salles</u> : accessibilité pour les candidats, en termes de proximité et de diversité des transports en commun (station RER, métro, bus, train, tramway...) par rapport à la situation géographique des salles de concours ou d'examens professionnels | 15 % |
| 1.4. <u>Stationnement</u> : capacité de stationnement des véhicules particuliers à proximité immédiate des lieux de concours ou examens professionnels pour les candidats (1.5 %) - capacité de stationnement gratuit des véhicules à proximité immédiate des lieux de concours ou examens professionnels pour le personnel du CIG, et les membres du jury utilisant leur voiture (2.5 %) – existence de bornes pour les véhicules électriques (1 %) | 5 % |
| 1.5. <u>Les établissements hôteliers proposés, et leur situation géographique et d'accès, et le système de navette</u> | 2, 5 % |
| 1.6. <u>Heure maximale de fermeture en soirée des locaux mis à disposition avec une heure d'ouverture fixe des locaux à 6 h 00</u> | 2, 5 % |
| 2. Prix des prestations | 35 % |

Pour chaque lot, le CIG examine les offres :

- Sur le plan technique, à partir des précisions contenues dans le mémoire technique établi par les candidats
- Sur le plan des prix, à partir des éléments renseignés dans le bordereau des prix.

Le 10/10/2024, à 8 heures 30, la Commission d'appel d'offres composée comme suit :

Membres à voix délibérative :

Madame Florence MARY, 1^{ère} Vice-Présidente du CIG et Présidente de la CAO du CIG,
Madame Sylvie PESLERBE, Vice-Présidente du CIG,
Madame Denise PLANCHON, Vice-Présidente du CIG,
Monsieur Michel DELAMAIRE, Vice-Président du CIG,
Monsieur Sylvain TANGUY, Vice-Président du CIG,
Madame Anne PELLETIER LE BARBIER, Vice-Présidente du CIG (*absente excusée*),

Personnes présentes, n'ayant participé ni aux débats, ni aux votes :

Madame Patricia LE SAUX, Directrice Générale Adjointe,

Personnalité invitée :

Madame Nathalie HENAUULT-BARBE, Payeur départemental des Yvelines (*absente excusée*)

Décide :

- Le dossier de candidature remis par la société EXATECH, seule candidate, est recevable ;
- Certains points des offres doivent être précisés ou négociés, qui sont les suivants :
 - ✓ Demande de remise tarifaire des lots 1, 2 et 3 ;
 - ✓ Confirmation de la présence le jour du concours ou de l'examen professionnel de l'équipe dédiée d'EXATECH, quel que soit le site retenu ;
 - ✓ Précision concernant l'amplitude horaire maximale des différents sites ;
 - ✓ Coût de l'hébergement : confirmation de l'application d'un coût moyen par EXATECH, quel que soit l'hôtel retenu.

Signé électroniquement
Par Daniel LEVEL

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

La séance est close à

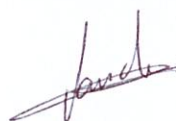
Madame Florence MARY
Vice-Présidente du CIG, Présidente de la CAO,



Madame Sylvie PESLERBE,
Vice-Présidente du CIG, Membre titulaire de la CAO



Madame Denise PLANCHON
Vice-Présidente du CIG, Membre titulaire de la CAO



Madame Anne PELLETIER LE BARBIER
Vice-Présidente du CIG, Membre titulaire de la CAO

Absente excusée

Monsieur Sylvain TANGUY
Vice-Président du CIG, Membre titulaire de la CAO



Monsieur Michel DELAMAIRE
Vice-Président du CIG, Membre titulaire de la CAO



Signature de Madame le Payeur départemental :

Madame Nathalie HENAULT-BARBE
Payeur départemental des Yvelines

Signé électroniquement
Par Daniel LEVEL

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Marché (accord-cadre à bons de commande) de services :

**Organisation matérielle des concours et examens professionnels
mis en œuvre par le CIG de la Grande couronne entre le 01/01/2025
et le 31/12/2028**

Marché n° 2024-26, comprenant trois lots distincts
(Marché soumis au CCAG – FCS, approuvé par arrêté en date du 30/03/2021)

-○○○-

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES,
REUNIE LE 17/12/2024 – ATTRIBUTION DES TROIS LOTS DU
MARCHE, SUITE A NEGOCIATIONS DEMANDEES PAR LA CAO
DU 10/10/2024**

Procédure adaptée ouverte, en raison de la nature des prestations demandées (Annexe 3 du code de la commande publique, constituée de l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques, publié au JORF du 31/03/2019)

PV CAO – 2^{ème} séance, suite à demande de négociations par CAO 1 - Attribution du marché – 17/12/2024

REÇU EN PREFECTURE
le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Réunion en date du 17/12/2024 à 8 heures

Convocations en date du 03/12/2024

Contexte de la procédure :

Une première commission d'appel d'offres s'est réunie le 10/10/2024 à 8 heures 30, à l'effet d'attribuer les 3 lots du marché (Cf. Procès-verbal de ladite Commission).

Celle-ci a souhaité que des négociations soient engagées avec le seul opérateur soumissionnaire, la Société EXATECH. Ces négociations sont possibles en raison de la nature des prestations et du type de procédure utilisée (Procédure adaptée ouverte).

Les quatre points de négociation étaient les suivants :

1. Demande de remise tarifaire pour chacun des lots 1, 2 et 3 ;
2. Confirmation de la présence le jour du concours ou de l'examen professionnel de l'équipe dédiée d'EXATECH, quel que soit le site retenu ;
3. Précision concernant l'amplitude horaire maximale des différents sites ;
4. Coût de l'hébergement : confirmation de l'application d'un coût moyen par EXATECH, quel que soit l'hôtel retenu.

A cet effet, une invitation à négocier a été adressée par le CIG au candidat, le 22/10/2024, via le profil d'acheteur, proposant pour date de réunion en visio-conférence, le 08/11/2024.

Cette réunion s'est tenue à cette date.

A la suite de cette réunion, le CIG a invité EXATECH, le 12/11/2024, via le profil d'acheteur, à remettre son offre définitive. La société l'a déposée sur le profil d'acheteur, le 15/11/2024.

Le résultat des négociations, matérialisé dans les offres finales, est exposé ci-dessous :

Sur la question d'une remise tarifaire sur chacun des trois lots :

- Lot 1 (Epreuves écrites réunissant de 1 à 1 500 candidats) => application d'une tarification différente pour le site de CENTREX uniquement, avec un coût unitaire de 15,00 €HT par candidat et par jour (transmission d'un nouveau BPU). Le tarif était initialement de 20 € HT.
- Lot 2 (Epreuves écrites à partir de 1 501 candidats) => maintien de la tarification initialement proposée de 25 € HT par candidat et par jour dans le BPU.
- Lot 3 (Epreuves orales, quel que soit le nombre de candidats) => maintien de la tarification proposée dans le BPU initial.

Sur l'équipe dédiée par l'opérateur à l'occasion de chaque opération :

PV CAO - 2^{ème} séance, suite à demande de négociations par CAO 1 - Attribution du marché – 17/12/2024



Confirmation de la présence le jour du concours ou de l'examen professionnel de l'équipe dédiée EXATECH, quel que soit le site.

Sur la question de l'amplitude horaire maximale des différents sites :

Amplitude horaire maximale des différents sites : 06h30 à 20h00, avec une adaptation possible dans la limite du raisonnable.

Sur la question du coût de l'hébergement :

Le coût indiqué dans le BPU des lots 1, 2 et 3 (190 € HT la nuitée) correspond à un coût moyen quel que soit l'hôtel retenu. Maintien du prix initialement proposé.

Le 17/12/2024, à 8 heures, la Commission d'appel d'offres composée comme suit :

Membres à voix délibérative :

Madame Florence MARY, 1^{ère} Vice-Présidente du CIG et Présidente de la CAO du CIG,
Madame Sylvie PESLERBE, Vice-Présidente du CIG,
Madame Denise PLANCHON, Vice-Présidente du CIG,
Monsieur Michel DELAMAIRE, Vice-Président du CIG,
Monsieur Sylvain TANGUY, Vice-Président du CIG,
Madame Anne PELLETIER LE BARBIER, Vice-Présidente du CIG (*absente excusée*),

Personnes présentes, n'ayant participé ni aux débats, ni aux votes :

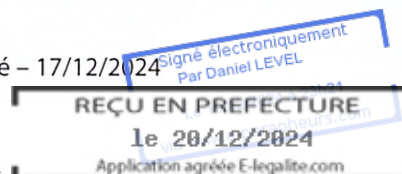
Madame Patricia LE SAUX, Directrice Générale Adjointe,
Madame Jacqueline BRIERRE, Directrice du Département Concours,
Monsieur François BERSON, Pôle Marchés Publics,

Personnalité invitée :

Madame Nathalie HENault-BARBE, Payeur départemental des Yvelines (*absente excusée*)

Décide d'attribuer les trois lots du marché à la Société EXATECH, sur la base des offres renégociées.

PV CAO - 2^{ème} séance, suite à demande de négociations par CAO 1 - Attribution du marché – 17/12/2024



La séance est close à

9h 50

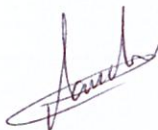
Madame Florence MARY
Vice-Présidente du CIG, Présidente de la CAO,



Madame Sylvie PESLERBE,
Vice-Présidente du CIG, Membre titulaire de la CAO



Madame Denise PLANCHON
Vice-Présidente du CIG, Membre titulaire de la CAO



Madame Anne PELLETIER LE BARBIER
Vice-Présidente du CIG, Membre titulaire de la CAO

A. Pelletier 16

Monsieur Sylvain TANGUY
Vice-Président du CIG, Membre titulaire de la CAO



Monsieur Michel DELAMAIRE
Vice-Président du CIG, Membre titulaire de la CAO



Signature de Madame le Payeur départemental :

Madame Nathalie HENAUULT-BARBE
Payeur départemental des Yvelines

ABSENTE EXCUSEE

PV CAO - 2^{ème} séance, suite à demande de négociations par CAO 1 - Attribution du marché - 17/12/2024

Reçu électroniquement
Par Daniel LEVEL

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com